

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2015

Effectif légal du conseil municipal : 11

Etaient Présents : Joël DEVIDAL, Jacques VIAL, Florence SELMI, Jean ROMEAS, Marie-Odile FAURE, Marie-Louise CORTIAL, Thibaut DEVIDAL, Isabelle LAMBERT, Christian TORNATO.

Etaient Excusés : Hervé HOSTEIN, François BRUN,

Secrétaire de Séance : Marie-Louise CORTIAL

Création poste rédacteur suite à un avancement de grade

Le maire informe que l'agent actuellement adjoint administratif principal de 2^{ème} classe a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur par voie de promotion interne par décision de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Haute-Loire en date du 18 juin 2015.

Afin de nommer l'agent sur ce grade, le maire propose de créer le poste de rédacteur territorial à temps non complet de 14 heures par semaine à compter du 1^{er} octobre 2015.

Deux conseillers ne participent pas au vote. Le conseil avec 7 voix POUR autorise le maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

Le maire donne lecture de la demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme. Ce bien situé au Bourg de CHAUDEYROLLES cadastré section AB N°131 et N°19 d'une superficie totale de 789 m² est compris dans la Zone d'aménagement différé de la commune.

Le conseil à l'unanimité de ses membres présents décide de ne pas exercer son droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme.

Extension du périmètre du site Natura 2000 FR 8301076 «Mézenc»

Le maire présente à son conseil le recalage au parcellaire du périmètre du site Natura 2000 commune de CHAUDEYROLLES. Il précise que dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, le département de la Haute-Loire a retenu en tant que structure en charge de ce travail, le conservatoire des espaces naturels d'Auvergne et a proposé une modification du périmètre du site.

Le conseil émet un avis favorable.

Travaux de canalisation eau de ruissellement :

Lecture du devis d'un montant de 4 466 € TTC de l'entreprise GREG TP concernant des travaux à réaliser au lieu-dit Arzac afin de canaliser l'eau de ruissellement.

Le conseil demande de faire établir un nouveau devis pour le changement de buses uniquement.

Questions diverses :

- Le repas des aînés de la commune prévu le dimanche 08 novembre 2015 ;
- Courrier du ski club du Mézenc pour l'organisation du «marathon du Mézenc» ;
- Illumination du village ;
- Pose des totems.

La séance est levée à 22 heures.

M. DEVIDAL Joël

